

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (2000)

Heft: 131

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles Fédérales

Le 21 mai, les citoyens helvétiques se prononceront par référendum sur les Accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Les sept accords conclus et approuvés par arrêté fédéral forment un tout. Ils visent à améliorer les rapports entre la Confédération et l'UE dans les domaines de la libre circulation des personnes, des transports terrestres, du transport aérien, des obstacles techniques au commerce, des marchés publics, de la recherche et de l'agriculture.

INITIATIVES

L'initiative *Pour l'adhésion de la Suisse à l'ONU* aurait recueilli 100 000 signatures, le peuple votera donc. La Lega et les Démocrates suisses ont déposé les 70 000 signatures qu'ils ont récoltées pour leur référendum contre les bilatérales.



Le Conseil fédéral veut clairement séparer cette votation de la question d'une adhésion à l'UE. La Commission du National a décidé d'attendre le vote pour prendre position sur l'initiative *Oui à l'Europe*. Un comité issu du monde agricole soutiendra les Bilatérales.

L'attitude de l'UE envers l'Autriche influence l'opinion des Suisses sur les Bilatérales. Selon un sondage publié dans la Sonntags-Zeitung, la part de citoyens disposés à voter oui est passée de 64 % en décembre à 57 % actuellement. Mais si l'on n'interroge que ceux qui ont l'intention d'aller voter, le taux d'approbation est de 75 %.



CONSULTATIONS

Grand débat sur la révision de la loi sur l'alcool. La Fédération des médecins suisses déclare la guerre au tabac et à l'alcool. Elle réclame une interdiction de vente des substances nocives aux moins de 18 ans. Il y a en Suisse des écoliers de 11 à 16 ans qui boiraient de l'alcool tous les jours. Dans les nouvelles mesures la Confédération n'a pas lésiné. Le



Code pénal remanié menacerait d'emprisonnement ou d'amende toute personne ayant fourni à un jeune de moins de 16 ans : alcool, tabac ou d'autres substances engendrant dépendance. Il y aurait plus de dureté dans le contrôle de la vente de l'alcool et du tabac, moins sur la consommation de cannabis.

FINANCES

A la suite de la tempête Lothar, les milieux du bois et les forestiers se sont mis d'accord sur un paquet de mesures qui coûtera 420 millions à la Confédération, sur 4 ans. Les deux tiers du bois abîmé seront évacués et un tiers laissé sur place. Il y aura une aide à l'entreposage du bois et le financement de nouvelles réserves naturelles. Aux 420 millions, il faut ajouter pour la Confédération 60 millions de crédits d'investissement et 110 millions pour la remise en état des chemins de fer et

des routes, pour le dédommagement des propriétaires d'arbres fruitiers abattus et pour l'extension du programme Énergie 2000.

Le projet d'amnistie fiscale individuelle pour les fraudeurs du fisc qui se dénoncent eux-mêmes a rencontré un large écho lors de la procédure de consultation. Il n'y aura pas d'amende, les fraudeurs devront s'acquitter du rappel d'impôt et des intérêts moratoires. C'est le projet de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États.

Déficits. La Confédération, les cantons et les communes prévoient un déficit global de 5 milliards de francs dans leurs budgets pour l'an 2000, ce qui est une amélioration de 2,2 milliards par rapport à 1999. À la fin de l'année, l'endettement global de la Suisse atteindra plus de 200 milliards de francs.

En 4 ans Kaspar Villiger a su redresser les finances grâce à « l'Objectif budgétaire 2001 » et un peu de chance. Les comptes 1999 de la Confédération débouchent sur un déficit moins lourd que prévu : 2,7 milliards au lieu de 3,9. On n'a plus ainsi de déficits abyssaux. Il était grand temps de remonter la pente. Rien que pour les intérêts de la dette, l'État débourse 3,4 milliards par an.



Expo.02. À l'exception de l'UDC, les partis gouvernementaux ont accepté d'accorder une garantie de déficit de 320 millions. Ce sera le dernier crédit accordé à la manifestation.

Le Conseil fédéral a ordonné le versement de 70 millions au Fonds fiduciaire du FMI en faveur des pays en développement lourdement endettés. Cette aide sera versée à fonds perdus.

INTÉRIEUR

Le Conseil fédéral a publié son projet définitif concernant l'AVS et leurs assurances sociales, avec projection des moyens financiers jusqu'en 2025. Leur coût passera de 82 milliards actuellement à plus de 100 mil-

liards par année en 2010 et jusqu'à 129 milliards dans un quart de siècle. Chômage. Le Conseil fédéral a présenté au Parlement le message sur la révision partielle de l'assurance chômage. Il prévoit que les caisses seront rémunérées à l'avenir selon les résultats obtenus et non plus d'après les prestations fournies.

AVS FACULTATIVE

Le cercle des Suisses de l'étranger bénéficiant de l'AVS/AI facultative risque d'être bientôt réduit. La Commission compétente du Conseil des États a fini par accepter le projet de révision par 9 voix contre 2. La révision doit permettre d'assainir l'AVS/AI facultative qui souffre d'un déficit chronique depuis sa création en 1948. Pour 8 francs de dépenses, elle ne reçoit que 3 francs de recettes. Les accords bilatéraux imposent aussi une limitation du cercle des assurés. Sinon tous les citoyens de l'UE pourraient adhérer à l'AVS/AI facultative. Les restrictions frapperont aussi certains Suisses de l'étranger. Le projet prévoit que seules les personnes résidant dans un État avec lequel la Suisse n'a pas conclu de convention de sécurité sociale pourront adhérer à l'assurance facultative. Condition : elles doivent avoir cotisé 5 ans à l'assurance obligatoire en Suisse avant leur départ à l'étranger. Une minorité de la Commission propose que tous les Suisses résidant dans un État non contractant puissent s'affilier à l'AVS/AI facultative, pour autant qu'ils n'aient pas encore 50 ans. Les 5 ans de cotisations resteraient obligatoires pour les étrangers ayant travaillé en Suisse.

JUSTICE & POLICE

Le département de Ruth Metzler élabore actuellement un projet de loi pour éliminer les inégalités frappant les handicapés. Le gouvernement envisage de le proposer comme contre-projet indirect à l'initiative *Droits égaux pour les personnes handicapées*.

Pour la 22^e fois depuis 1974, la Suisse a été condamnée à Strasbourg. Ce sont les excès du fichage qui sont mis au pilori. En 1981, parce qu'une

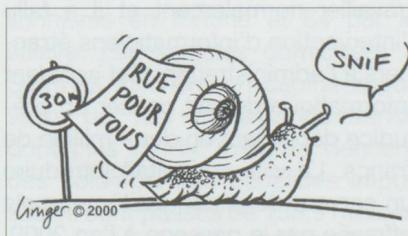
employée de l'ambassade soviétique voulait lui acheter un appareil dépilatoire, un commerçant argovien s'est retrouvé fiché comme espion. Il intente une procédure de demande de réparation et est finalement débouté au TF en 1995. La Suisse est condamnée à prendre en charge les frais et dépens de M. Amann, soit 7 082 francs. Celui-ci a dépensé environ 50 000 francs en frais d'avocat et de justice jusqu'au jugement du TF, tout ça pour un appareil de la taille d'un crayon destiné à éliminer les poils disgracieux sur le visage.

La Commission des institutions politiques du National veut supprimer l'article constitutionnel qui soumet la création de nouveaux évêchés à l'approbation de la Confédération. Elle ne veut pas attendre l'élaboration d'un article sur les religions pour le remplacer.

L'actuel porte-parole du Ministère public de la Confédération, Dominique Raymond, a été nommé assistant spécial de Carla del Ponte, procureur des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Il sera notamment chargé de maintenir les contacts avec les hauts fonctionnaires de l'ONU, les représentants des États membres et les ONG.

TRANSPORTS

Le Conseil fédéral ne veut pas imposer les 30 km/h dans les localités et a donc rejeté l'initiative *Rue pour tous*. Le Département des transports doit préparer un message au Parlement.



ARMÉE

Bérets jaunes. Les officiers professionnels pourraient être contraints de s'engager à l'étranger. Le Département fédéral de la Défense craint en effet que les volontaires ne soient pas en nombre suffisant. Cette obligation sera discutée dans le cadre

de la révision de la loi sur l'armée lors de la prochaine session parlementaire.

Les pilotes de l'armée suisse pourraient à l'avenir être formés à l'étranger. La Grande-Bretagne et le Canada ont fait des propositions dans ce sens. Cette formule permettrait de faire des économies.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

La pilule abortive RU 486 peut continuer d'être utilisée en Suisse. Le TF n'est pas entré en matière sur un recours de l'Aide suisse pour la mère et l'enfant contre l'autorisation délivrée par l'Office intercantonal de contrôle des médicaments. Ce sont en effet les autorisations cantonales de mise sur le marché qui seraient attaquables.

L'importation parallèle de produits protégés par un brevet est interdite en Suisse. Cette décision du TF est fortement critiquée par la Fédération romande des consommateurs et par Monsieur Prix. Cette décision protège non seulement les brevets, mais également les circuits de vente. L'entreprise au bénéfice d'un brevet peut différencier ses prix d'un pays à l'autre pour profiter au maximum des différences de pouvoirs d'achat.

ASILE, RÉFUGIÉS

La situation au Rwanda permet désormais le retour des requérants d'asile déboutés. Cette nouvelle pratique concerne environ 160 Rwandais. Chaque cas sera examiné individuellement.

Le collectif vaudois des anciens saïsonniers d'ex-Yougoslavie presse le Conseil d'Etat pour obtenir des permis B. Il menace de faire la grève de la faim.

La Suisse a provisoirement gelé les renvois en Côte-d'Ivoire de requérants d'asile ivoiriens déboutés. Ce sont les changements politiques dans ce pays qui en sont la cause.

Les caisses-maladie Helsana, CSS et Concordia ne veulent plus assurer les requérants d'asile. Ceux-ci sont en effet à l'origine de déficits qui ne sont pas près d'être comblés. Ces caisses résilient leurs contrats avec 22 cantons.